



**R**ECUEIL  
DES **A**CTES  
**A**DMINISTRATIFS  
DU **D**EPARTEMENT

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 AVRIL 2021**

**PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2021**



**N° 2021-109 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE, avenant en annexe du présent rapport,
- autorise sa présidente à signer l'avenant ci-joint au nom du Département,
- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le chapitre 65, article 65111 sous fonction 51, sur le programme P461, l'opération O001 et enveloppe E02.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-110 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021  
Volet B : Contribution à la création d'une coordination alimentaire sur le Grand Nancy**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes de la convention, annexée au présent rapport, ainsi que les objectifs et les indicateurs de suivi de la coordination alimentaire précisés dans l'annexe n°1 de cette convention.
- autorise la présidente à signer cette convention au nom du Département,

- attribue deux subventions de fonctionnement de 8 000 € chacune à la métropole du Grand Nancy
- précise que les crédits nécessaires sont imputés pour 8 000,00 € sur l'article 6574 sous-fonction 58 – programme 442 – opération 020 – enveloppe 05 et pour 8 000 € sur l'AE CTS 2016-2021 Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Mathieu KLEIN.

**N° 2021-111 - Demande de remise gracieuse pour participation aux frais d'hébergement dans le cadre d'un contrat jeune majeur**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- rejette, dans le cadre du dossier n°19039, la demande de remise gracieuse,
- décide le maintien de la dette de 1 400 € avec mise en place d'un échéancier de versement permettant de gérer le paiement de la somme concernée en fonction des capacités financières de l'intéressé.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-112 - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'EHPAD "Vivre" de Rosières-aux-Salines, l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite à conclure avec l'EHPAD « Vivre » de Rosières aux Salines et l'Agence Régionale de Santé Grand Est.
- autorise la présidente du conseil départemental à signer ledit contrat au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-113 - Demandes de remises gracieuses de dettes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- rejette la demande de remise gracieuse de madame S. (dossier 5813183),
- rejette de la demande de remise gracieuse de madame V. (dossier 5623024).

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-114 - Adhésion à 'AGIR, le transport public indépendant'**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'adhésion du Département de Meurthe et Moselle à l'association AGIR ;
- autorise le paiement de la cotisation annuelle de 2 400 € ;
- précise que la somme susmentionnée sera imputée sur le programme 281-Opération 006-article 6281.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-115 - Gratuité de la restauration dans les collèges**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accepte que l'accès au service de restauration scolaire soit gratuit pour tous les demi-pensionnaires bénéficiant des Tarif A = 0,50 € (QF de 0 à 450 €) et Tarif B = 1 € (de 451 à 650 €) des collèges publics du département dès la réouverture des établissements scolaires prévue le 3 mai prochain et ce jusqu'à la fin de cette année scolaire.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-116 - Révision de la sectorisation des collèges**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- décide de modifier la sectorisation des collèges Jacques-Callot de Neuves-Maisons et Jacques-Monod de Ludres en rattachant l'ensemble des rues de la commune de Richardménil au collège Jacques-Monod de Ludres à compter de la rentrée de septembre 2021 pour tous les nouveaux élèves entrant en 6<sup>ème</sup>,
- décide de modifier la sectorisation des collèges Jacques-Callot et Simone-de Beauvoir de Vandœuvre-lès-Nancy et du collège Louis-Armand / ARTEM de Nancy à compter de la rentrée de septembre 2021 pour tous les nouveaux élèves entrant en 6<sup>ème</sup>. La nouvelle sectorisation est précisée dans le document annexe.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-117 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les dotations financières détaillées dans les tableaux joints pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-118 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions à l'établissement concerné selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise sa présidente à verser directement au collège les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
  - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.
  - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-119 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions pour l'exercice 2021 aux établissements concernés, conformément au tableau annexé au rapport, pour un montant total de 6 001 €,



- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-120 - Convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand-Buisson de Thiaucourt - solde 2020 et convention 2021**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue la somme de 119 482 € au syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1er cycle de Thiaucourt. Cette somme étant détaillée de la manière suivante :
  - 46 815 € au titre du solde de la convention 2020,
  - 72 667 € au titre de la convention 2021,
- approuve la convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand-Buisson de Thiaucourt pour l'année 2021,
- autorise sa présidente à signer la convention correspondante pour l'exercice 2021 au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P344, opération O006, enveloppe E01.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-121 - Participation financière du Département pour l'utilisation par les collégiens des installations sportives des collectivités ou établissements publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions aux collèges publics comme présentées dans le tableau en annexe,
- attribue les reliquats de subventions au titre de l'année scolaire 2019/2020 des 4 collèges suivants :
  - Collège Louis-Aragon à Jarny d'un montant de 2 181,87 €,
  - Collège Pierre-Brossolette à Réhon d'un montant de 700 €,
  - Collège Léodile-Béra à Longlaville d'un montant de 1 080 €,
  - Collège Ferdinand-Buisson à Thiaucourt d'un montant de 528 €.
- attribue une subvention d'un montant de 20 000 € pour le transport des élèves vers les équipements sportifs aux collèges suivants :
  - Jean-Lamour à Nancy
  - Amilcar-Zannoni à Homécourt.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O002 - Collèges utilisation d'installations sportives.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

## **N° 2021-122 - Logements dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue par régularisation l'occupation du logement au sein du collège Joliot-Curie de DIEULOUARD selon la proposition du conseil d'administration,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège George-Chepfer de VILLERS-LÈS-NANCY selon la proposition du conseil d'administration,
- autorise sa présidente à signer les conventions correspondantes.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-123 - Projet "Tous à vélo en collège"**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions présentées dans le rapport,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O24, Enveloppe 02.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-124 - Convention d'application 2021/2023 : Stratégie plurilingue et transfrontalière dans le système éducatif du Département de Meurthe-et-Moselle.**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention d'application 2021/2023 pour le plurilinguisme en Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-125 - Contrats Sportifs et Solidaires - avenants aux contrats 2020-2023**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- approuve les 7 avenants n° 1 aux contrats sportifs et solidaires 2020 à 2023 à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les associations suivantes :

- Nancy Athlétisme Métropole,
- ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle,
- Grand Nancy Métropole Handball Association,
- Vandoeuvre Nancy Volley Ball,
- Grand Nancy Volley Ball Association,
- SLUC Nancy Basket Association,
- ASNL Association.

- autorise sa présidente à signer les avenants en annexe au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 181 250 €, seront prélevés sur le P361 Aide aux associations sportives, Enveloppe E01 – subventions, Opération O001 Contrats Sportifs et Solidaires.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-126 - Tremplin Sport**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue au Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle une subvention de 13 000 € pour la mise en œuvre du dispositif Tremplin Sport durant l'année 2021,
- approuve la convention de financement 2021 du dispositif "Tremplin Sport" à passer entre le Département et le Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 13 000 euros, seront prélevés au budget P361 Opération O012.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## N° 2021-127 - Festivals et grands événements: subventions 2021

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### A l'unanimité,

- décide d'attribuer aux 11 acteurs culturels suivants les subventions telles que proposées dans le présent rapport :

- S.C.I.C. Turbullance – Le Jardin du Michel	45 000 €
- Le Pôle de l'Image – Festival du Film Italien	42 000 €
- Nancy Jazz Pulsations	30 000 €
- Association des amis du patrimoine culturel de Froville	48 000 €
- La Mousson d'été	26 000 €
- Aux Actes Citoyens – RTT	15 000 €
- Les Rencontres Musicales en Lorraine – Nancyphonies	15 000 €
- Ville de Nancy – Le Livre sur la place	15 000 €
- Festival international du film de Nancy – Aye Aye VO	10 000 €
- Action Culturelle du Val de Lorraine – Geo Condé	10 000 €
- Foyer Rural de Ville sur Yron – Caméra des champs	5 000 €
  
- approuve les 8 conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les différents acteurs culturels :
  - S.C.I.C. Turbullance – Le Jardin du Michel
  - Le Pôle de l'Image – Festival du Film Italien
  - Nancy Jazz Pulsations
  - Association des amis du patrimoine culturel de Froville
  - La Mousson d'été
  - Aux Actes Citoyens – RTT
  - Les Rencontres Musicales en Lorraine – Nancyphonies
  - Ville de Nancy – Le Livre sur la place
  
- autorise sa présidente à signer ces documents au nom et pour le compte du Département,
  
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 006 Festivals et grands événements et concernant l'association des amis du patrimoine culturel de Froville, 20 000 € sur le programme 141 Site structurant départemental – Château des Lumières à Lunéville Opération 0004 Subventions versées.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Mathieu KLEIN.

**N° 2021-128 - Compagnies de théâtre: subventions 2021**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels – Opération 009 Compagnies de Théâtre.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-129 - Compagnies de théâtre avec lieu: subventions 2021**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le présent rapport, à :
  - la compagnie Théâtre en Kit, pour 20 000 €,
  - la compagnie En Verre et Contre Tout, pour 15 000 €,
  - la compagnie Théâtre de Cristal, pour 10 000 €,
  - la Compagnie du Jarnisy, pour 25 000 €.
- approuve les conventions à passer avec l'ensemble de ces compagnies,

- autorise sa présidente à signer ces documents au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels – Opération 009 Compagnies de Théâtre.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46  
 Nombre « Contre » : 0  
 Nombre « Abstention » : 0  
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-130 - Lieux de diffusion: subventions 2021**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions aux lieux de diffusion telles que proposées dans le présent rapport pour l'exercice 2021 :
 

- La Manufacture - CDN de Lorraine – Nancy	50 000 €
- Association de préfiguration de la SCIC culturelle du Pays Haut – Homécourt	70 000 €
- Centre Culturel André Malraux – Vandœuvre-lès-Nancy	50 000 €
- Opéra National de Lorraine – Nancy	15 000 €
- Centre Culturel Jean l'Hôte – Neuves-Maisons	16 000 €
- approuve les conventions correspondantes à passer avec l'ensemble de ces structures,
- autorise sa présidente à signer ces documents au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 017 Lieux de diffusion.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45  
 Nombre « Contre » : 0  
 Nombre « Abstention » : 0  
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Pascal SCHNEIDER.



## N° 2021-131 - Centres et acteurs culturels: subventions 2021

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### Adopté à la majorité,

- attribue aux 12 acteurs culturels suivants les subventions telles que proposées dans le présent rapport :
  - Le CRI des Lumières 35 000 €
  - Le C.R.I.L. 22 000 €
  - Cubi Production 15 000 €
  - Ville de Frouard - TGP 15 000 €
  - Association Culturelle Juive 15 000 €
  - Image'Est 7 000 €
  - Le Nouvel Observatoire Photographique du Grand Est 6 000 €
  - Gradus Ad Musicam 4 000 €
  - Ensemble Stanislas 4 000 €
  - Collectif Le Bazardier 3 000 €
  - Grand Ciel 1 000 €
  - LORA- Lorraine Réseau Art Contemporain 1 000 €
  
- approuve les conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
  - Le CRI des Lumières
  - Le C.R.I.L.
  - Cubi Production
  - Ville de Frouard-TGP
  - Association Culturelle Juive
  
- autorise sa présidente à signer ces documents au nom et pour le compte du Département,
  
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 015 Centres et acteurs culturels.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-132 - Sollicitation d'une subvention de la Région pour la réalisation de la programmation culturelle et artistique 2021 du Château de Lunéville**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes de la présente sollicitation de demande de subvention à la Région pour la réalisation de la programmation culturelle et artistique 2021 du Château de Lunéville.
- autorise la présidente à signer ladite demande au nom et pour le compte du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-133 - Commune de Longlaville : contrat de dépôt de 28 maquettes de vitraux aux archives départementales**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes de la convention de dépôt aux archives départementales des 28 maquettes de vitraux de Roger Lersy pour l'église Saint-Laurent de Longlaville ;
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-134 - Soutien à la jeunesse, et notamment aux étudiants de Meurthe-et-Moselle - Partenariats avec l'Université de Lorraine et le Crous Lorraine**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- valide les dispositions du présent rapport,
- approuve la convention à intervenir avec l'Université de Lorraine présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-135 - Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UDDEN) : subvention 2021**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue une subvention de 400 € à l'Union des délégués départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 006 Education artistique.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-136 - Bourse départementale d'enseignement supérieur**

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- décide d'accorder la bourse départementale d'enseignement supérieur telle que présentée,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la nature 6513 sous fonction 23, Programme 153, Opération002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-137 - Participation au développement du projet Via Mosel'**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- autorise la participation financière du Département de Meurthe-et-Moselle au développement du projet Via Mosel' à hauteur de 2 200 € pour l'année 2021, via Meurthe & Moselle Tourisme (Comité Départemental du Tourisme), selon la répartition entre les partenaires tels que définie à l'annexe 1 ;
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire Programme P144 - Soutien aux acteurs touristiques - Opération O004.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-138 - Associations en charge du devoir de mémoire - Subventions des actions culturelles**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le présent rapport, aux structures suivantes, au titre de l'année 2021 :
  - Association Guerre en Vosges 1914-1918 2 000 €
  - Concours national de la Résistance et de la Déportation 4 000 €
  - Communauté de communes Mad-et-Moselle 1 300 €
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 332 Action culturelle, opération 017 Mémoires.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46  
Nombre « Contre » : 0  
Nombre « Abstention » : 0  
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-139 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45  
Nombre « Contre » : 0  
Nombre « Abstention » : 0  
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. André CORZANI.

## **N° 2021-140 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-141 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-142 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessus,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Agnès MARCHAND.

## **N° 2021-143 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- autorise la présidente à signer l'avenant 2021 au Contrat Sportif et Solidaire 2020 avec l'association Aliscia,
- autorise la présidente à signer la convention 2021 avec la fédération départementale des MJC 54,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-144 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-145 - Fonds Départemental Exceptionnel de Solidarité**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :

- 13 000 € au centre équestre du Toulouis à Dommartin-les-Toul,
- 15 000 € à la ferme équestre Le Ménil Saint Michel à Flavigny,
- 5 000 € au centre équestre de Dommartin-sous-Amance,
- 7 500 € à la ferme équestre Vieux Fey,
- 5 000 € à l'association Saint Jacques de vacances et loisirs ruraux à Einvaux,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 67, imputation 6748.96 et 6748.34 Autres subventions exceptionnelles, Programme 381.



**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-146 - Convention de création d'un parking de co-voiturage sur le délaissé de la RD974 à Allain**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention à intervenir entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulousain,
- autorise sa Présidente à signer cette convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-147 - Convention financière pour la réalisation d'un carrefour tourne à droite à l'intersection des RD40 et RD40e à Custines**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes de la convention de réalisation d'un carrefour tourne-à-droite à l'intersection des RD40 et RD40e sur le ban communal de Custines dans le respect de la convention financière qui fixe les modalités de réalisation et de financement des travaux entre le Département et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-148 - Renouveau du Programme d'intérêt Général (PIG) porté par le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de la Déodatie**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes de la convention relative au programme d'intérêt général du PETR du Pays de la Déodatie,
- autorise sa présidente à la signer la convention au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-149 - Contrat territorial entre le Département et Société Lorraine d'Habitat/LOGIEST dans le cadre de la fusion de ces deux organismes HLM**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les termes du contrat territorial de partenariat entre la nouvelle entité ALI, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes du bassin de Pompey et la ville de Nancy,

- autorise sa présidente à signer le contrat territorial au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-150 - Subvention à l'association Si Toit Lien : accompagnement des ménages en situation de mal logement**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention de partenariat avec l'association Si Toit Lien pour une durée de 3 ans,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- attribue une subvention de 6 000 € à l'association Si Toit Lien au titre de l'année 2021,
- précise que les crédits seront affectés sur le programme P446 – Opération n°2 « Actions départementales pour le logement hors Fonds Solidarité Logement ».

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-151 - Avances de trésorerie aux exploitations agricoles en conversion Bio : bilan du dispositif**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- prend acte du bilan du dispositif d'avances de trésorerie aux exploitations agricoles en conversion Bio.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-152 - Plantations - Aménagements d'intérêts écologiques et paysagers sur les emprises communales**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Tonnoy,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-153 - Avenant à la convention de dépôt des biens mobiliers archéologiques de Sion au Centre de Conservation et d'Etude de Lorraine (CCEL) de la DRAC Grand Est**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'avenant à la convention de dépôt entre Département et le Centre de Conservation et d'Étude de Lorraine (CCEL) de la DRAC Grand Est ;
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-154 - Partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association "Au jardin d'la Zabelle" pour l'organisation d'une rencontre d'écologie humaine à la Cité des paysages**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'association « Au jardin d'la Zabelle » pour l'exercice 2021,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département et l'association « Au jardin d'la Zabelle » dans les conditions décrites dans le présent rapport,
- autorise sa présidente à signer la convention afférente au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P 258 - Opération O 001 - Enveloppe E02 - chapitre 65, article 6574.738.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

### **N° 2021-155 - Conventionnement 2021 avec les CCAS/CIAS/communes pour l'accompagnement des allocataires du RSA**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- accorde pour 2021 aux CCAS/CIAS/communes les participations financières présentées dans le rapport pour un montant total maximum de **322 131,75 €** soit :

- 25 375 € au CIAS de l'Orne Lorraine Confluences,
- 47 640 € au CCAS de Lunéville,
- 8 077 € au CCAS de Saint-Nicolas-de-Port,
- 11 750 € au CCAS de Pont-à-Mousson,
- 7 840,32 € au CCAS de Pompey,
- 11 750 € à la Mairie de Frouard,
- 9 393,75 € au CCAS de Champigneulle,
- 38 272 € aux CCAS de Villerupt-Thil / Hussigny-Godbrange,
- 28 200 € au CCAS de Herserange / Longwy,
- 47 000 € au CCAS de Toul,
- 47 000 € au CCAS de Vandoeuvre,
- 21 000 € aux CCAS de Vandoeuvre / Villers-lès-Nancy,
- 18 833,68 € au CCAS d'Essey-lès-Nancy ;

- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir ;

- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 025 - enveloppe 22.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 42

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 4 - M. Laurent TROGRIC, M. Stéphane HABLLOT, M. Luc BINSINGER, M. Alde HARMAND.

## **N° 2021-156 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA (offre insertion)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accorde une participation à l'association NQT pour l'action « Accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés via un dispositif de parrainage professionnel » d'un montant de 3 000 € en lien avec le territoire de Longwy et au titre des offres d'insertion,
- autorise sa Présidente à signer la convention à intervenir avec cette association au nom du Département,
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le chapitre 017 – article 6568 - sous fonction 564 – programme 412 – opération 24 – enveloppe 22.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-157 - Charte pour une économie circulaire et inclusive sur le territoire de l'OIN Alzette-Belval**

Rapporteur : M. Laurent TROGRLIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- annule et remplace la délibération du 14 septembre 2020 sur la charte d'engagement pour une économie circulaire et inclusive sur le Territoire de l'OIN Alzette-Belval,

- approuve la charte d'engagement pour une économie circulaire et inclusive sur le Territoire de l'OIN Alzette-Belval,
- autorise la Présidente à signer cette charte au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-158 - Cotisation du Département à la Cellule Economique Régionale de la Construction Grand Est**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- décide d'accorder la participation financière de 5 000 € à la CERC correspondant à la cotisation à l'association pour l'année 2021,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération O002.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0



**N° 2021-159 - Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique (C2IME) - Cotisation 2021**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- décide d'accorder la participation financière de 2 000 € correspondant à la cotisation du C2IME pour l'exercice 2021 ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération O002.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-160 - Avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP des aides du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides Hors SIGC du Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Programme de Développement Rural Lorraine pour la programmation 2014-2020,
- autorise sa présidente à signer l'avenant à cette convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-161 - Approbation de trois protocoles d'accord transactionnel à intervenir entre le Département et les sociétés GIL CARRELAGES, DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION et COLAS NORD EST, AXA France IARD concernant le collège Louis Aragon à JARNY**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L3211-2 et L3213-5 ;

VU le code civil, et notamment ses articles 2044 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 13 juillet 2020 portant délégation du Conseil départemental à la Commission permanente ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du Département de Meurthe-et-Moselle de conclure ces protocoles, et d'être indemnisé des préjudices subis.

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, à conclure entre le Département et la SARL GIL CARRELAGE, pour le versement de la somme de 6 042,71 € au Département.
- approuve le protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, à conclure entre le Département, la société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION et la société COLAS NORD EST, pour le versement de la somme de 5 333,84 € au Département.
- approuve le protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, à conclure entre le Département et la société AXA France IARD, pour le versement de la somme de 8 581,82 € au Département.
- autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à signer ces trois protocoles d'accord transactionnel, au nom et pour le compte du Département, à conclure avec la SARL GIL CARRELAGE, la société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION et la société COLAS NORD EST, et la société AXA France IARD.

- précise que les recettes correspondantes seront imputées sur le programme 542 Affaires juridiques et assurances - Opération conseil juridique et contentieux - Imputation comptable 7718 «Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion».

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-162 - Amicale des conseillers généraux et départementaux de Lorraine (ACGDL) -Participation du Département au fonds de solidarité au titre de l'année 2021**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accorde une participation de 233 548 euros à l'Amicale des conseillers généraux et départementaux de Lorraine (ACGDL) pour le financement du fonds de solidarité au titre de l'année 2021,
- approuve la convention à intervenir entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'ACGDL,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire P515 O0004 6574 – 021.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-163 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Pont-à-Mousson)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU le contrat de Prêt n° 119 706 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 436 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°119706 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-164 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Joeuf Dieulouard Vezelise)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU le contrat de Prêt n° 119 634 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 520 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°119634 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-165 - Convention type de gestion du domaine public routier - Régularisations**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention type de gestion du domaine public routier jointe au présent rapport, ayant pour finalité de régulariser des situations de travaux réalisés antérieurement,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46  
Nombre « Contre » : 0  
Nombre « Abstention » : 0  
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-166 - Opération routière Liaison Frouard/Liverdun - Indemnisation au profit de Mme Hélène RIESS**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 8 605,90 €, au profit de Mme RIESS Hélène, demeurant 5, place Clémenceau - 54136 Bouxières-aux-Dames, suite au transfert de propriété des parcelles cadastrées à Frouard section AC n°46 et 152, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46  
Nombre « Contre » : 0  
Nombre « Abstention » : 0  
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-167 - Opération routière liaison Frouard/Liverdun - Indemnisation au profit de M. Gérard CHAMPEVAL**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 6 087,40 €, au profit de M. CHAMPEVAL Gérard, demeurant 6 rue du Fort - 55200 Geville, suite au transfert de propriété de la parcelle cadastrée à Frouard section AE n°103, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-168 - RD 906 - RD 16 - Beuvillers - Acquisitions foncières pour un aménagement de carrefour**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les acquisitions par le Département pour une somme de 1369,60 € auprès de la commune de Beuvillers (emprises des parcelles B143, B136, B277, B281, B282) et pour une somme de 511,20 € auprès de l'indivision SCHOLTUS (emprises des parcelles B276 et B278), aux conditions mentionnées dans le présent rapport,
- approuve les indemnisations des exploitants pour pertes de récoltes : 481,59€ pour le GAEC D'Admelle, 308,17 € pour l'EARL de l'Epine, 313,97 € pour le GAEC

- de la Grande corvée, et 411,96 € pour l'EARL du Poteau, aux conditions mentionnées dans le présent rapport,
- autorise la présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-169 - RD 92 - Sexey-aux-Forges - Reconstruction du mur M92-080 G - Convention d'occupation temporaire**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention d'occupation temporaire portant sur une bande de terrain d'une surface de 75 m<sup>2</sup> longeant le mur de soutènement le long de la RD 92, sur les parcelles AB 336 et AB 337 sur la commune de Sexey-aux-Forges appartenant à madame KOENIG demeurant au 40 rue du Lieutenant Excoffier, d'une durée de 3 mois à compter de la date du commencement des travaux au cours du second semestre 2021, une indemnité de 100 € pour privation de jouissance lui étant versée et le remplacement d'un arbre à abattre par une haie étant réalisé aux frais exclusifs du Département,
- autorise la présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.



**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h26.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le lundi 17 mai 2021, à 14h00.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**- Publication Mensuelle -**

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :**

Mme Claudine SAVEAN  
Directrice Générale des Services Départementaux

**CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :**

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

**RESPONSABLE DE LA REDACTION :**

Mme Linda MAROC-MAXANT  
Responsable du service de l'Assemblée

**IMPRESSION :**

M. Pascal TREIBER  
Imprimerie Départementale  
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

**ABONNEMENTS :**

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques Baudot  
Case Officielle n°900.19  
54035 NANCY CEDEX  
☎ : 03.83.94.54.54